

RENTREE SCOLAIRE 2025-2026

1) Préinscriptions pour la rentrée scolaire 2025/2026

Les préinscriptions scolaires concernent :

- les **1^{ères} années de maternelle (enfants nés en 2022)**
- les **entrées en CP (nés en 2019)**

Elles se feront à partir du lundi 10 février 2025 jusqu'au vendredi 14 mars 2025 inclus, en Mairie, sur rendez-vous, auprès du Guichet Unique.

A la suite de ces inscriptions, il vous sera délivré un certificat de préinscription qui sera à remettre aux directrices, directeurs, lors de l'inscription à l'école.

Les documents à fournir sont : le livret de famille, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et les cartes d'identité des parents et de l'enfant concerné.

Pour les autres niveaux, le passage se fait automatiquement.

Horaires d'inscription en mairie :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 H 45 à 11 H 45 et de 13 H 30 à 17 H 00

2) Demandes de dérogations.

Toute dérogation à la carte scolaire doit faire l'objet d'une demande auprès de Madame Le Maire, via un dossier à retirer auprès du Guichet Unique ou à télécharger sur le site de la Ville et à remettre au plus tard le 14 mars 2025.

Ces dossiers seront examinés par une commission composée des représentants de la Ville, de l'Inspectrice de l'Education Nationale et des directeurs d'écoles. Une réponse définitive vous sera adressée dans le courant du mois de juin 2025.

Les demandes d'inscription en TPS pour les enfants nés au 1^{er} semestre 2023 doivent faire l'objet d'un courrier auprès de Madame Le Maire. Elles seront étudiées lors d'une commission prévue en juin 2025 pour une réponse définitive durant l'été.